

Secrétariat

## Règlement relatifs aux tarifs et frais

<p><b>Frais d'inscription et d'examen</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Frais d'inscription (jusqu'à la décision d'admission)</li> <li>Frais d'examen</li> </ul>	<p>600</p> <p>2'100</p>
<p><b>Frais en cas de rattrapage</b></p> <p>Répétition de la partie d'examen (PT)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Travail de diplôme (PT 1)</li> <li>Par partie d'examen (PT 2-4), chacune</li> <li>Examen complet</li> </ul>	<p>1'200</p> <p>400</p> <p>2'100</p>
<p><b>Frais de désistement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>De la date de la décision d'admission à 14 semaines avant la date de l'examen</li> <li>non remis du travail de diplôme dans le délai imparti (retrait de l'admission à l'examen conformément au point 3.31 du règlement d'examen)</li> </ul> <p><b>Frais de désistement Examens de rattrapage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A partir de la date de la décision d'admission jusqu'à 14 semaines avant la date de l'examen 50 % des frais de répétition (tous les PT)</li> <li>Non présentation du travail de diplôme dans le délai imparti (retrait de l'admission à l'examen selon le point 3.31 du règlement d'examen)</li> <li>A partir de 14 semaines avant la date de l'examen : <ul style="list-style-type: none"> <li>Sans raison valable selon le point 4.22 du règlement d'examen, la totalité de la taxe d'examen est due (facturée). Dans ce cas, l'examen est considéré comme "passé et non réussi".</li> <li>En cas de motif excusable selon le ch. 4.22 du règlement d'examen</li> </ul> </li> </ul>	<p>1'200</p> <p>1'200</p> <p>50 %</p> <p>600</p> <p>100 %</p> <p>800</p>

Toutes les données en CHF